



Selon les publications de plusieurs journalistes, Rigobert Song Bahanag serait titulaire d'un Brevet d'entraîneur de football obtenu en France, qui est réservé aux entraîneurs des équipes de jeunes, notamment les moins de 15 ans au niveau régional en France.

En réalité, il n'aurait même pas le diplôme nécessaire pour entraîner en deuxième division au Cameroun. Malgré cela, il a été recommandé à la présidence de la République et validé pour entraîner les Lions Indomptables.

Pour entraîner l'équipe nationale camerounaise, il est nécessaire d'avoir au moins un Brevet d'entraîneur professionnel, comme Didier Deschamps ou Zinedine Zidane. D'ailleurs, les affirmations selon lesquelles Zidane serait le promotionnaire de Rigobert Song à Clairefontaine ont été qualifiées de mensongères par le juriste de sport, Maître Désiré Sikati.

Cette situation est une arnaque qui a permis de spolier le trésor public d'un salaire mensuel de près de 25 millions de francs CFA, en plus des diverses primes, pour un résultat qui laisse à désirer. Maître Sikati affirme que la Fédération camerounaise de football a trompé tout le monde en recrutant un entraîneur sans les qualifications requises.

Parmi les raisons possibles de cette nomination, certains estiment que le Président de la fédération aurait engagé Rigobert Song pour le supplanter à partir des tribunes et agir à sa

place, étant donné qu'aucun entraîneur qualifié n'accepterait d'être le pantin du président. Cependant, cette hypothèse n'a pas été confirmée.